



UICN  
CONGRÈS  
MONDIAL DES PARCS  
SYDNEY 2014

## Une stratégie d'approches innovantes et de recommandations pour atteindre les objectifs de conservation dans la prochaine décennie

Soumis le 22 décembre 2014, suite aux délibérations du Congrès mondial sur les parcs de l'UICN 2014

### Un avenir prometteur

- **Les aires protégées doivent progresser et non régresser : l'échelle de l'investissement dans les aires protégées doit augmenter considérablement si l'on veut atteindre les objectifs de conservation.**
- **Les aires protégées doivent être établies au bon endroit : là où elles préviennent l'extinction et réduisent la perte de biodiversité.**
- **La qualité des aires protégées est plus importante que les objectifs de pourcentages : les aires protégées doivent être gérées de façon efficace.**
- **Les effets des aires protégées doivent faire l'objet d'un suivi pour que la gestion puisse reposer sur des faits et qu'il y ait des incitations au succès.**
- **La création des aires protégées, et sa documentation, doivent aller au-delà des aires protégées publiques : elles doivent également comprendre les aires privées et les aires dirigées par les peuples autochtones et les communautés locales.**
- **Les aires protégées ont besoin d'une capacité accrue pour affronter les nouvelles menaces : le changement climatique, la criminalité liée aux espèces sauvages, les espèces envahissantes et les maladies.**

Les aires protégées gérées de manière appropriée et efficace ont fait leurs preuves : ce sont des outils efficaces pour la conservation de la faune, de la flore et des champignons sauvages et la persistance d'écosystèmes intacts et fonctionnant bien ; et elles sont la clé pour faire cesser la perte de biodiversité. En outre, ce sont des solutions naturelles pour toute une gamme de problèmes environnementaux et de besoins sociaux aussi bien en milieu terrestre qu'en mer et pour maintenir des services écosystémiques indispensables au bien-être humain et aux moyens d'existence. Les aires protégées doivent être considérées comme des contributions principales à un véritable développement durable et être intégrées dans les politiques nationales de développement. Elles sont vitales pour la conservation de la biodiversité.

Aujourd'hui, les aires protégées couvrent 15,4% des espaces terrestres et des eaux intérieures de la planète, 3,4% des océans et 8,4% de toutes les zones marines se trouvant à l'intérieur des juridictions nationales (0-200 milles nautiques). Seules 0,25% des zones marines au-delà de la juridiction nationale sont protégées. Au

total, 2,2 millions de kilomètres carrés de zones terrestres et d'eaux intérieures et 2,2 millions de kilomètres carrés de zones marines se trouvant sous juridiction nationale devront être classés 'aires protégées' pour répondre à l'Objectif 11 d'Aichi du Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique.

Le Congrès a enregistré une dégradation, une diminution et un déclassement généralisés et, à ce jour, essentiellement non reconnus des aires protégées existantes ainsi qu'un déclin de l'appui financier et politique. Il importe d'apporter des réponses d'ordre politique pour faire en sorte que les réseaux d'aires protégées progressent et ne régressent pas. Cela suppose à la fois un engagement envers les politiques qui soutiennent et ne détournent pas les résultats de la conservation et une augmentation considérable de l'investissement dans les aires protégées pour atteindre les objectifs de conservation. Certes, atteindre 17% de couverture terrestre et 10% de couverture marine est un objectif louable, mais la qualité des aires protégées est ce qui prime : nous devrions oublier les pourcentages pour privilégier les objectifs de protection de la biodiversité. Tout au long du Congrès il y a eu un thème récurrent : les éléments qualitatifs de l'Objectif 11 d'Aichi sont plus importants que les objectifs de pourcentage.

Les aires protégées doivent être efficacement gérées. Selon une analyse mondiale, un quart seulement des aires protégées évaluées sont efficacement gérées. Il faut que cela change et que les gouvernements ainsi que d'autres organismes de gouvernance investissent dans une gestion efficace des aires protégées pour que celles-ci réussissent. L'on estime qu'il faut un investissement annuel de 76 milliards de dollars pour protéger efficacement tous les sites terrestres importants pour la biodiversité à travers le monde. C'est un investissement relativement faible par comparaison avec les dépenses militaires ou même avec ce que l'humanité dépense collectivement en boissons gazeuses. Et surtout, c'est un petit investissement par comparaison avec les avantages que les aires protégées procurent à la population. Il faut aussi que les aires protégées voient leur capacité renforcée pour qu'elles puissent faire face aux grandes menaces qui ne cessent de s'aggraver telles que le changement climatique, les espèces envahissantes, la criminalité liée aux espèces sauvages et les maladies. En outre, il faut mettre au point des mécanismes de financement innovants et durables pour garantir la gestion à long terme des aires protégées.

Assurer la qualité signifie qu'il faut établir les aires protégées au bon endroit, et plus précisément dans les régions où elles peuvent prévenir le déclin et l'extinction des espèces et réduire la perte de biodiversité, maintenant ainsi les services écosystémiques. Le Congrès a pris note d'une analyse mondiale concluant que le réseau d'aires protégées existant continue d'être biaisé en faveur de milieux d'altitude, à faible productivité, ayant peu de valeur à d'autres titres et n'évite donc pas les pertes. Le rapport *Protected Planet* conclut que les aires protégées couvrent moins de 25% des sites particulièrement importants pour la biodiversité et que de nombreuses écorégions terrestres et marines sont encore mal représentées. Une expansion ciblée des réseaux d'aires protégées est nécessaire pour y inclure des zones clés, terrestres certes, mais surtout marines. Il faudra gérer efficacement beaucoup plus que 17% des terres et 10% des mers si l'on veut satisfaire aux multiples éléments de l'Objectif 11 et d'autres Objectifs d'Aichi tels que l'Objectif 12 visant à prévenir les extinctions.

Les États doivent agir de toute urgence pour tenir les engagements qu'ils ont pris envers la réalisation de l'Objectif 11 d'Aichi sous tous ses aspects. Les éléments de pourcentage de couverture de l'objectif sont les plus faciles à surveiller mais il convient également d'exercer un suivi d'autres éléments de l'objectif et plus particulièrement de la couverture des sites importants, de la gestion efficace et équitable, de la représentation écologique et de la connectivité. Tous sont fondamentaux si l'on veut faire en sorte que les aires protégées enrayer la perte de biodiversité et des services écosystémiques qu'elles procurent. Il est encore temps d'atteindre l'Objectif 11 mais cela ne se fera qu'avec un engagement politique accru et une coopération plus forte de tous les pays et de toutes les communautés.

Le Congrès a conscience que, pour atteindre les objectifs de conservation, il faut un vaste système de types de gouvernance. Les aires protégées privées et les aires et territoires conservés par les peuples autochtones et les communautés sont de plus en plus reconnus pour leurs contributions essentielles aux objectifs de conservation. Le Congrès a souligné le besoin critique d'éclaircir la définition de l'expression « autres mesures de conservation

effectives par zone » et la manière de faire intégralement rapport sur cet aspect de l'Objectif 11 d'Aichi. Les partenariats, à travers tous les secteurs, sont également importants pour le transfert de connaissances et de ressources en vue d'assurer le développement des capacités pour les aires protégées.

Les aires protégées doivent également être ancrées dans des systèmes de conservation intégrée et la connectivité à grande échelle ainsi que la restauration écologique doivent être inscrites dans l'aménagement des paysages terrestres et marins. Il existe de nombreux bons exemples de cela dans le monde, le plus souvent dirigés par des organisations non gouvernementales et non par des gouvernements. Les faits disponibles sur les effets des corridors indiquent que ces derniers sont bénéfiques à la conservation. Cependant, malgré l'expansion du nombre de grands projets de conservation de la connectivité ces dernières années, il n'y a toujours pas de méthode convenue pour soutenir la planification spatiale par la mesure de la connectivité au niveau mondial et nous savons peu de chose sur le taux de connectivité entre les aires conservées.

Le Congrès a proposé d'importantes solutions pour améliorer la qualité des aires protégées. Il a pris note de l'émergence d'un projet de norme pour l'identification d'aires clés pour la biodiversité, c'est-à-dire de sites contribuant de manière significative à la persistance mondiale de la biodiversité. Pour les aires protégées existantes, le Congrès a inauguré la Liste verte de l'UICN des aires protégées en tant que mécanisme permettant à la fois de célébrer les sites qui satisfont à des normes élevées de résultats en matière de conservation et d'encourager l'amélioration considérable et indispensable de la gestion des aires protégées.

Le suivi des résultats des aires protégées pour la biodiversité, du point de vue de l'étendue et de l'état des écosystèmes, du risque d'extinction des espèces et des tendances des populations, est encore insuffisant pour permettre une gestion reposant sur les faits et fournir des incitations au succès. Toutefois, le Congrès a noté une explosion de technologies de suivi, d'outils et d'activités innovants qui ont généré d'immenses volumes de nouvelles données sur la biodiversité mais nécessitent maintenant des systèmes efficaces de gestion des données pour que celles-ci puissent être utiles à la conception de réponses immédiates. Les systèmes de gestion reposant sur des faits sont encore rares dans les aires protégées et, au niveau des sites, les données sont rarement rassemblées et mises à disposition. Des participants venus du monde entier nous ont décrit les solutions innovantes en cours d'application ainsi que les outils existants dont l'application mérite d'être améliorée. Le Congrès a noté les solutions importantes qui contribuent à l'analyse et à l'application de l'information telles que la collaboration du PNUE-Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature et de la CMAP de l'UICN à *Protected Planet*, entre autres initiatives. Les administrateurs des aires protégées, les chercheurs et les gouvernements doivent être beaucoup plus ouverts et proactifs en matière d'échange de données et de tenue de registres de haute qualité. Les réseaux régionaux « humains » pour les aires protégées peuvent jouer un rôle important dans l'échange de données ainsi que dans le renforcement des capacités.

La passion, le courage et l'engagement démontrés par des milliers de personnes venues du monde entier ont donné une leçon d'humilité au Congrès. Nous avons en particulier noté la nécessité de soutenir la fine ligne verte de rangers et autres employés des parcs qui sont sur le front de la lutte contre les menaces à la biodiversité. Les appuyer nécessite un soutien financier et technique accru ainsi qu'une plus forte volonté politique ; tout cela doit être également associé à des efforts de lutte contre la corruption et contre l'absence de gouvernance efficace à tous les niveaux. Le braconnage et la criminalité liée aux espèces sauvages, dans le cadre du trafic international, constituent une menace pour les espèces, les parcs et les communautés locales et appellent des efforts à tous les niveaux. De même, pour résoudre le problème des espèces envahissantes et gérer l'interaction entre l'homme et les espèces sauvages, les aires protégées doivent améliorer l'efficacité de leur action, renforcer les capacités de leur personnel, appliquer une gestion efficace et collaborer avec les communautés locales et sensibiliser à tous les niveaux.

Les Objectifs d'Aichi ont été conçus comme des objectifs intérimaires pour mettre un terme à la perte de biodiversité et pour être mis en œuvre avant 2020. Ce sont effectivement des objectifs intérimaires qui ne représentent pas ce dont l'humanité a aujourd'hui besoin pour vivre en harmonie durable avec la nature.

L'Objectif 11 d'Aichi nous a fait passer de simples objectifs numériques à la considération importante de la qualité des aires protégées. Nous devons maintenant aller au-delà des Objectifs d'Aichi vers des objectifs fondés sur la nature et au Congrès, les discussions ont été animées et de nombreux travaux de recherche ont été présentés sur ce que ces objectifs devraient être, planifiés région par région, avec une coordination au niveau mondial. Pour que les aires protégées parviennent à faire cesser la perte de biodiversité et fournissent ainsi des services écosystémiques clés à la population, elles doivent être situées dans des régions particulièrement importantes pour la biodiversité, être conçues comme des systèmes connectés, être bien gérées et faire l'objet d'un suivi efficace. Pour lutter contre les nombreuses menaces, les efforts de conservation doivent aussi être déployés au-delà des limites des aires protégées. Voilà quelles sont les considérations les plus importantes, plus encore que les objectifs de pourcentage. Ces objectifs de durabilité nécessiteront une nouvelle réflexion sur nos attentes personnelles et les moyens de vivre avec plus de 7 milliards de personnes sur cette petite planète. Certains délégués ont argumenté que la conservation de la nature aura besoin d'au moins la moitié de la planète pour garantir un avenir réellement durable aussi bien pour l'homme que pour la nature.

Pour que cette vision devienne réalité, il faudra que tous les peuples de la terre, leurs gouvernements, les sociétés civiles et les intérêts privés coopèrent. Nous vivons tous sur une seule planète, grâce à un seul système vivant. Il faudra du courage pour admettre que nous n'avons pas tenu les promesses passées et prendre les décisions très difficiles de gérer la terre et la mer pour la nature. Il faudra s'engager à changer de manière radicale, à l'échelle voulue, et à appliquer les solutions innovantes que nous avons collectivement identifiées.

## La situation actuelle

Selon le PNUE-WCMC et la Base de données mondiale de l'UICN sur les aires protégées, 15,4% du domaine terrestre et 8,4% des eaux côtières et marines sont actuellement protégés. Il reste d'importantes lacunes dans la couverture, de sorte que de nombreuses espèces menacées et zones d'importance particulière pour la biodiversité sont encore exclues du réseau d'aires protégées. Les eaux douces sont bien souvent intégrées de manière incidente dans les aires protégées, ou en tant que limites de celles-ci, sans appui digne de ce nom à leur gestion et à leur conservation. Seulement 11% des pays ont atteint l'objectif de protection de 10% au moins de leur Zone économique exclusive (ZEE), et 63% des pays ont moins de 1% de leur ZEE protégée. Les preuves sont légion que les aires protégées conservent la biodiversité lorsqu'elles sont bien gérées. Toutefois, il est également clair que les États n'investissent pas suffisamment pour bien gérer leurs aires protégées. Par exemple, les travaux de recherche récents sur la perte de végétation dans les aires protégées d'Asie du Sud montrent que le taux de transformation de l'habitat à l'intérieur des aires protégées est impossible à distinguer de celui des territoires non protégés. Les systèmes d'observation de la biodiversité sont insuffisants pour quantifier les changements dans la biodiversité à travers le globe. Nous avons besoin de données complètes, intégrales et diffusées régulièrement afin de pouvoir retracer précisément les progrès vers la réalisation des Objectifs d'Aichi. Nous avons aussi besoin de mettre en réseau les observations et les modèles sur l'état et les tendances de la biodiversité à l'intérieur et autour des aires protégées afin de pouvoir mesurer et améliorer leur efficacité. Différents mécanismes doivent être appliqués pour accroître les ressources financières consacrées à la gestion des réseaux d'aires protégées au niveau mondial ainsi que des décisions politiques visant à concilier le développement économique et la protection de la biodiversité.

## Recommandations pour le changement

1. Les pays inscrivent les Objectifs d'Aichi, y compris l'application pleine et entière de l'Objectif 11, dans les textes révisés de leurs Stratégies nationales et plans d'action pour la biodiversité (SNPAB) et les mettent en œuvre. Ces engagements doivent être tenus : il ne s'agit pas de recommencer à zéro ou d'ignorer les promesses déjà faites.

2. L'UICN adopte des définitions officielles de la non-régression. Les institutions de crédit multilatérales et les acteurs du secteur privé élaborent des politiques et des mesures de sauvegarde gouvernant leur engagement envers les aires protégées qui ont subi ou pourraient subir une dégradation, une diminution de superficie et un déclassement légaux.
3. Les gouvernements et les partenaires accordent l'attention voulue aux moteurs sous-jacents de la perte de biodiversité, y compris la consommation et la croissance démographique, la gouvernance et la corruption, comme barrières clés à la conservation et à la gestion fructueuses des aires protégées.
4. Les gouvernements et autres secteurs accordent la priorité non seulement à la création de nouvelles aires protégées d'importance critique mais aussi à un financement adéquat, une gestion efficace et un suivi cohérent et transparent de toutes les aires protégées qui existent déjà.
5. Les progrès d'application de l'Objectif 11 d'Aichi devraient être fondés sur une évaluation mondiale exhaustive de l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la manière dont elles contribuent à la conservation de la biodiversité plutôt que sur une simple évaluation de la superficie couverte.
6. Les pays font intégralement rapport, en tenant compte de tous les types de gouvernance, sur leurs réseaux d'aires protégées (emplacement, étendue, catégorie de gestion, efficacité de la gestion, gouvernance) dans la Liste des Nations Unies des aires protégées, par l'intermédiaire du Centre mondial de surveillance continue de la conservation du PNUE et de la CMAP de l'UICN.
7. Les pays soutiennent les efforts en cours visant à terminer les évaluations du risque d'extinction des espèces et du risque d'effondrement des écosystèmes, y compris la documentation sur les menaces qui pèsent sur eux, en particulier en entreprenant et répétant des évaluations selon les normes et méthodes UICN convenues.
8. Les pays, les communautés locales et le secteur privé envisagent d'accorder la priorité aux sites qui contribuent de manière significative à la persistance mondiale de la biodiversité (comprenant à la fois les espèces et les écosystèmes, à travers les biomes terrestres, d'eau douce et marins, et en reconnaissant la dépendance de la biodiversité sur la géodiversité) lorsqu'ils créent ou agrandissent des aires protégées officielles ou lorsqu'ils appliquent « d'autres mesures de conservation par zone » et mesures de sauvegarde, en commençant par les milliers de sites identifiés à ce jour, en particulier ceux qui abritent les dernières populations d'espèces extrêmement menacées.
9. Les gouvernements conçoivent des mesures d'incitation et d'appui à la planification de la connectivité à travers les paysages aussi bien morcelés qu'intacts, y compris par des initiatives interjuridictionnelles. Les paysages terrestres et marins fonctionnels doivent voir leur connectivité maintenue par l'établissement de systèmes de conservation et de restauration écologique à grande échelle.
10. La conception des aires protégées mondiales devrait tenir particulièrement compte de la couverture et de la gestion des écosystèmes d'eau douce considérés comme des écosystèmes à part entière plutôt que comme des éléments des écosystèmes terrestres, et s'intéresser à la protection des bassins versants en aval, là où les menaces sont les plus graves, tout autant qu'à la protection des paysages d'amont.
11. Les pays et les aires protégées soutiennent la norme de la Liste verte de l'UICN ainsi que d'autres normes consacrées aux espèces, pour une gestion efficace de leurs aires protégées et de la biodiversité, et s'efforcent de respecter cette norme.
12. La contribution des peuples autochtones et des communautés locales, et des aires protégées privées à la conservation, est reconnue et promue, de même que l'importance de cadres juridiques efficaces et

appropriés qui reconnaissent, soutiennent et permettent divers types de gouvernance des aires protégées.

13. L'UICN devrait élaborer des orientations sur « d'autres mesures de conservation effectives par zone » afin que cette mesure soit utilisée au mieux pour la conservation.
14. Les mécanismes de petites subventions pour la conservation de la biodiversité sont extrêmement efficaces et devraient être fortement soutenus, en particulier pour aider la société civile à concevoir, gérer et gouverner les aires protégées, en complément des financements à grande échelle par les mécanismes de mobilisation des ressources.
15. Les pays, les donateurs et les organismes de financement internationaux s'engagent à accroître les ressources financières de manière significative et en proportion avec leurs budgets, et à créer des approches innovantes pour obtenir de nouvelles ressources financières pour les aires protégées, à tous les niveaux, pouvant permettre une gestion efficace.
16. Les gouvernements, les communautés locale et mondiale et les aires protégées doivent prendre des mesures de toute urgence pour traiter les menaces grandissantes que posent à la biodiversité la criminalité liée aux espèces sauvages, la surexploitation, les espèces envahissantes, le changement climatique, les maladies, les incendies et la dégradation et la perte de l'habitat. L'importance critique des zones non exploitables a été reconnue pour les écosystèmes marins.
17. Les « conflits homme-espèces sauvages » sont particulièrement préoccupants pour de nombreuses aires protégées du monde entier et menacent de saper l'appui au niveau local. La question nécessite un soutien mondial et devrait être décrite en tant qu' « interaction homme-espèces sauvages », une expression qui reflète aussi bien les expériences positives que négatives.
18. Un canal de communication pour des contacts d'urgence avec l'UICN devrait être établi afin qu'un appui international puisse être obtenu pour résoudre rapidement toutes les crises.
19. Les gouvernements et tous les secteurs doivent faire preuve d'une plus grande cohérence dans la collecte, l'évaluation et l'enregistrement des données sur la biodiversité au niveau de chaque pays et au niveau mondial, à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées, et rendre ces données visibles, disponibles et accessibles pour soutenir des décisions reposant sur des faits.
20. Les gouvernements et les peuples doivent aller au-delà des Objectifs d'Aichi vers des systèmes de conservation adaptatifs visant à faire cesser la perte de biodiversité (Objectif 12 d'Aichi). Cela doit être fait en conciliant la biodiversité et les besoins humains. Nous devons renforcer la conservation jusqu'à ce qu'il soit mis un terme à la perte de biodiversité. La superficie totale des aires protégées et des zones de connectivité doit être beaucoup plus vaste que les concepts actuels et les délégués ont convenu de l'importance de fixer des objectifs ambitieux. Les objectifs de pourcentage posent un problème car ils se concentrent sur la superficie aux dépens des objectifs de la biodiversité. Néanmoins, de nombreux délégués ont argumenté que ces objectifs doivent être fixés à près de 30% de la planète pour les réserves non exploitables, 50% pour la protection globale et 100% des terres et de l'eau gérées de manière durable.

## Recherche de partenariats clés

Pays – Unités décisionnelles clés.

Organismes des Nations Unies et AME – Traités, en particulier la Convention sur la diversité biologique, la CITES, la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, la Convention de Ramsar, la Convention des Nations Unies sur les cours d'eau internationaux, la FAO, l'Assemblée générale des Nations Unies.

FEM – Mécanisme de financement mondial pour l'expansion et la gestion des aires protégées, comprenant le suivi pour mesurer les effets.

Peuples autochtones et communautés locales – De plus en plus puissants, avec la capacité d'enseigner à la société en général la manière de vivre en harmonie avec la nature ; administrant également les aires protégées dans de nombreux cas.

Administrateurs des aires protégées – Acteurs essentiels pour réaliser une gestion efficace et équitable.

Soutenir les administrateurs des aires protégées à travers le partage de l'expérience et le renforcement des capacités ; renforcer la coopération entre les différents acteurs (décideurs, scientifiques, secteur privé, ONG).

Communautés locales, ONG et grand public – L'appui aux aires protégées qui se fait entendre est la fondation même d'un engagement politique renforcé. L'appui dépend de la compréhension des avantages que fournissent les aires protégées.

Entreprises, en particulier de tourisme – La reconnaissance qu'une gestion efficace des aires protégées est un atout social et économique clé.

Scientifiques – Concentration sur la recherche concernant la compréhension de la contribution que les aires protégées peuvent apporter à la conservation de la biodiversité.